

## **Le point sur la violence conjugale**

Joane Turgeon, psychologue chercheure et superviseure <sup>6</sup>

### **Introduction**

Depuis quelques années, la recherche en matière de violence conjugale est de plus en plus active. Plusieurs questions de recherche ont été abordées, certaines donnant lieu à des controverses importantes, surtout lorsque le sens commun prédisait des résultats contraires à ceux observés. Il est important de faire le point sur les connaissances acquises dans ce domaine, parce que beaucoup de questions ayant entraîné des opinions très divergentes chez les expert-es comme chez les profanes ont aujourd'hui des réponses bien documentées. L'ensemble de la littérature sur la violence conjugale permet d'identifier cinq interrogations ayant suscité chacune de très nombreuses recherches. Ce texte tente de faire le tour de ces interrogations en présentant les éléments de la littérature pertinente à chacune de ces questions et les principales réponses que les recherches ont permis de dégager.

### **1- Quelle est l'ampleur du phénomène de la violence conjugale ?**

La première vise à connaître l'importance du phénomène. Depuis que Straus, Gelles et Steinmetz (1980) ont mené une des premières études portant sur la violence familiale à travers tous les États-Unis, il est reconnu que la violence est très présente dans les familles américaines. Ces auteurs concluent en effet qu'une personne qui se marie a environ une chance sur trois d'être frappée par son ou sa partenaire. L'*Échelle de tactiques utilisées lors des conflits* (Conflict Tactics Scales), développée par un de ces chercheurs (Straus, 1979), est par la suite plusieurs fois transformée et utilisée à de nombreuses reprises pour évaluer la violence conjugale dans différents contextes (DeKeseredy et Kelly, 1993; O'Keefe, 1997; Rinfret-Raynor, Turgeon et Joyal, 1999 ; Statistique Canada, 1993, 1999).

Cependant, les recherches sur la violence conjugale sont longtemps demeurées au cœur d'une controverse par rapport à la prévalence de ce problème dans la population. Pour plusieurs, la

violence conjugale est un phénomène privé relativement rare, faisant partie des rapports entre certains adultes (Gauthier, 1991), un sujet tabou qu'on souhaite marginal et dont on ne veut pas trop entendre parler. Les études mesurant l'ampleur de la violence conjugale sont donc généralement critiquées et jugées alarmistes. Par exemple, au Canada, la première étude qui donne des pistes sur l'ampleur de cette violence est celle du *Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme*, qui conclut, en 1980, qu'une Canadienne sur dix est battue par son partenaire (McLeod et Cadieux, 1980). La révélation de ces résultats au Parlement canadien provoque alors les éclats de rire des députés présents. Aussi très critiqué, Lupri (1989), en se basant sur les résultats de son étude menée à Calgary, soutient qu'un homme sur dix a commis au moins un acte de violence contre sa partenaire en 1986, et que la gravité de ces comportements est telle qu'ils entraîneraient des poursuites s'ils étaient commis à l'extérieur du foyer.

L'année 1993 aura été décisive pour l'évaluation de l'ampleur réelle de la violence conjugale au Canada. D'abord, deux sociologues canadiens, DeKeseredy et Kelly (1993), utilisent *L'Échelle de tactiques utilisées lors des conflits* (Straus et Gelles, 1986) pour réaliser une étude sur la violence dans les relations amoureuses des étudiantes de niveau post-secondaire. Leurs résultats indiquent que depuis la fin de leurs études secondaires, 34,9 % des étudiantes ont été victimes de violence physique, 45,8 % d'agressions sexuelles et 85,7 % de violence psychologique. Lors de leur diffusion, ces résultats suscitent de vives protestations et les chercheurs sont accusés de banaliser la véritable violence en mettant tous les comportements sur le même pied (Cantin, 1994). Quelques mois plus tard, le *Comité canadien sur la violence faite aux femmes* présente les résultats d'une étude menée à Toronto selon laquelle 27 % des femmes ont été victimes de violence physique dans les relations intimes (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993). Ces résultats font bondir les journalistes et jettent le discrédit sur l'ensemble du travail réalisé par le comité.

En novembre 1993, l'enquête pan-canadienne de Statistique Canada sur la violence envers les femmes parvient à démontrer les dimensions épidémiques de la violence conjugale. Dans cette enquête, la violence est évaluée en comptabilisant exclusivement les actes constituant des infractions au Code criminel canadien, ce qui exclut la violence psychologique, la violence économique, etc. Même le harcèlement criminel n'est pas inclus dans les résultats puisque cette infraction ne faisait pas partie du Code criminel canadien au moment de la collecte des données. Les conclusions de cette enquête sont troublantes : la moitié des canadiennes (51 %) ont été

victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 16 ans et, dans la très grande majorité des cas (45 % de l'ensemble des femmes), l'agresseur était connu de la victime. De plus, à chaque année, une femme sur dix subit de la violence conjugale; une femme sur quatre et une femme mariée sur trois subit, au cours de sa vie, une agression physique ou sexuelle par un conjoint. Étant donné la crédibilité de Statistique Canada, tant au Canada que sur la scène internationale, ces résultats ne sont pas contestés.

Depuis lors, il est davantage reconnu que la violence conjugale prend des proportions épidémiques. Cependant, les hommes qui font subir à leur partenaire des agressions interdites par le Code criminel canadien ne sont pas tous dénoncés aux services de police. Le nombre de crimes de violence conjugale réellement déclarés est très loin du taux annuel de victimisation estimé par Statistique Canada. Au Québec, pour l'année 2000, le ministère de la Sécurité publique a dénombré 13 479 femmes touchées par la violence conjugale dont les cas ont été signalés aux autorités policières; 45,4 % de ces femmes ont été agressées par leur conjoint actuel et 44,2 % par un ex-conjoint, les autres 10,4 % ayant été agressées par un ami intime (Ministère de la Sécurité publique, 2000). Ces chiffres correspondent, pour l'ensemble des Québécoises, à un taux de victimisation de 251 femmes violentées par 100 000 femmes. Si on compare ces données du ministère de la Sécurité publique (fréquence des crimes de violence conjugale observés) à celles de Statistique Canada (fréquence attendue : une femme sur dix ou 10 000 femmes violentées sur 100 000), on peut estimer que 9 749 femmes violentées par 100 000 femmes n'ont pas été connues des services policiers en 2000. Sur le terrain, les policiers considèrent pourtant que la violence conjugale est très présente dans leur intervention quotidienne. On peut se demander comment les services policiers actuels pourraient gérer la situation si toutes les victimes de violence conjugale s'adressaient à eux.

Les recherches sur le dépistage de la violence conjugale dans les services sociaux et de santé décrivent une situation similaire : même si les femmes violentées consultent beaucoup ces ressources, les situations de violence sont rarement reconnues par les intervenant-es qu'elles rencontrent (Gendron, 1991; Rosewater, 1985). C'est la raison pour laquelle de plus en plus de milieux se dotent d'outils concrets de dépistage. Certains CLSC du Québec utilisent un Protocole de dépistage systématique de la violence conjugale (Rinfret-Raynor, Turgeon et Joyal, 1999), alors que certains centres hospitaliers expérimentent actuellement une trousse d'outils de dépistage, le DÉDRI, qui vise à faciliter le Dépistage, l'Évaluation, la Documentation, la

Référence et l'Intervention en violence conjugale dans ces milieux où la surcharge de travail oblige à simplifier ces actions (Turgeon et Lemay, 2001).

L'ampleur de la violence conjugale n'a plus à être démontrée. On sait qu'elle existe pendant les fréquentations (DeKeseredy et Kelly, 1993), dans le mariage (Straus et Gelles, 1986; Statistique Canada, 1993; 1996) et même pendant la grossesse (McFarlane, Parker, Soeken et Bullock, 1992). Elle se perpétue souvent après la rupture, certains ex-conjoints se rendant coupables de menaces, de voies de fait ou de harcèlement criminel (Ministère de la Sécurité publique, 2000). Ses dimensions épidémiques et les ravages qu'elle provoque dans la vie de tant de femmes et d'enfants incitent à s'en préoccuper et à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour contribuer à l'enrayer.

## **2- Doit-on parler de violence mutuelle ou de violence faite aux femmes par leurs partenaires masculins ?**

La question de la mutualité de la violence conjugale préoccupe depuis longtemps de nombreux chercheurs et suscite beaucoup d'émotivité. La tendance spontanée, lorsqu'on aborde la problématique de la violence conjugale, est de penser que les hommes et les femmes sont égaux (ou devraient l'être) dans l'utilisation des comportements violents comme dans tout le reste. C'est un peu de cette façon que les premiers chercheurs abordent la violence conjugale. Dans leur étude de 1980, Straus, Gelles et Steinmetz présentent la violence conjugale en séparant la violence des maris envers les épouses de la violence des épouses envers les maris. Ils arrivent à la conclusion que les épouses sont tout aussi violentes que les époux, la violence conjugale étant mutuelle.

La présentation de ces résultats est immédiatement suivie d'un tollé de protestations de la part des chercheuses et des intervenantes auprès des femmes violentées. Straus, Gelles et Steinmetz rajustent rapidement leur tir en ajoutant que six éléments complémentaires doivent être pris en considération pour comprendre la violence conjugale : 1) les hommes utilisent des formes de violence plus dangereuses que les femmes, 2) les femmes se font blesser plus grièvement que les hommes, 3) la violence des hommes envers les femmes est plus répétitive, 4) les femmes utilisent la violence pour se défendre, 5) les maris battent souvent leurs femmes alors qu'elles sont enceintes, 6) les femmes sont plus dépendantes économiquement et socialement du mariage que les hommes (Straus et al, 1980). Plusieurs études confirment ensuite ces différents aspects

(Saunders, 1988; Stets, 1988, etc.). Par exemple, Pagelow (1984) démontre que les hommes utilisent généralement des formes de violence plus dangereuses que les femmes et que cette violence se produit de façon plus répétée que celle des femmes. Parmi les études récentes, celle de Nazroo (1995) conclut que la violence des hommes est perçue comme une réelle menace par leurs partenaires, qu'elle suscite beaucoup d'anxiété et occasionne de nombreuses blessures, alors que la violence des femmes n'a pas ces conséquences sur les hommes.

### Nature de la violence des femmes et des hommes dans le couple

Comme tous les êtres humains, les femmes sont capables d'utiliser des comportements violents. Cependant, certaines données apportent des indices permettant de supposer que la nature de la violence des hommes et des femmes pourrait être différente. Selon Dobash et Dobash (1984), les hommes utilisent la violence envers leurs conjointes pour leur imposer le silence, exprimer leurs insatisfactions, avoir le dernier mot, empêcher des comportements futurs ou signifier leur domination. Cette nature instrumentale de la violence masculine est aussi soulignée par Ptacey (cité par Stets, 1988) qui considère que c'est un moyen généralement très efficace de contrôler leurs partenaires.

La distinction entre la violence instrumentale des hommes et la violence de protection des femmes est d'ailleurs observée par plusieurs chercheur-es qui considèrent que les actes violents des femmes ne présentent pas les mêmes intentions et constituent généralement des moyens de se défendre (Makepeace, 1986; Saunders, 1986 et 1988). Par exemple, Saunders (1986) a interrogé 52 femmes impliquées dans une relation violente depuis en moyenne 7,7 ans sur les raisons de leurs comportements violents. Environ 40 % des femmes ayant rapporté de la violence sévère disent avoir agi pour se défendre, alors qu'un tiers parlent de combat mutuel. Seulement 3 % des femmes disent avoir initié l'épisode de violence sévère. Pour ce qui est de la violence peu sévère, 30 % des femmes parlent d'autodéfense, 23 % parlent de combat mutuel et 11 % des femmes déclarent avoir initié l'épisode de violence.

Une étude de Walker (1984) démontre que la violence des femmes est généralement utilisée contre un conjoint violent. Elle compare des femmes violentées et des femmes ne subissant pas de violence conjugale et observe qu'avec un mari violent, 23 % des conjointes utilisent occasionnellement la force physique alors que 1 % l'utilisent fréquemment. Avec un mari non-

violent, seulement 4 % des épouses utilisent occasionnellement la force physique et aucune ne l'utilise fréquemment. Cette étude permet de réaliser que, contrairement au stéréotype de la femme violentée résignée et impuissante, les femmes ne restent pas passives devant la violence et le contrôle exercés par leur conjoint. Une étude réalisée au Missouri, état américain où l'on procède automatiquement à l'arrestation des conjoints coupables de violence conjugale, s'est intéressée aux femmes incarcérées pour avoir posé des gestes violents envers leur partenaire. Dans 96 % des cas, ces femmes avaient posé les gestes de violence pour se défendre ou se protéger. Les gestes violents des femmes sont, la majorité du temps, en lien direct avec la violence exercée contre elles (Hamberger et Arnold, 1989). Malheureusement, ces réactions violentes se retournent souvent contre elles, donnant à leur conjoint une "raison de plus" pour les agresser et chercher à les soumettre. Sans compter que les témoins des comportements violents des femmes risquent de ne pas les aider en concluant à la mutualité de la violence.

### Études sur l'homicide conjugal

On sait que les femmes commettent moins de meurtres que les hommes : au Canada, d'années en années, les hommes sont responsables d'environ 89 % des meurtres : 96 % des meurtres de femmes et 84 % des meurtres d'hommes sont commis par des hommes (Trevethan et Samagh, 1992). De 1981 à 1990, 1 901 femmes ont été victimes d'homicides au Canada. Près de la moitié (48 %) de ces femmes ont été tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint, alors que 10 % des hommes ont été tués par leurs compagnes (Trevethan et Samagh, 1992). Aux États-Unis, une proportion similaire de 88 % de meurtres commis par les hommes est observée (Browne et Williams, 1989). En se basant sur l'ensemble des statistiques américaines, Grant (1995) affirme même que les femmes accusées de meurtre sont presque toujours des femmes victimes de violence conjugale.

Les mobiles des crimes commis par les femmes et les hommes sont très différents (Saunders, 1988). Boisvert (1996) conclut de sa recension des écrits que les hommes tuent parce qu'ils refusent que leur femme leur échappe, ce n'est donc pas une perte de contrôle, mais une prise de contrôle (Frigon, 1996) alors que les femmes tuent pour échapper à leur conjoint. Ici encore, la nature des gestes violents des hommes et des femmes est différente. La séparation ou la menace de séparation de la part de la femme augmente le risque d'uxoricide (meurtre de l'épouse par le mari) (Frigon, 1996), alors que pour les femmes, le geste meurtrier constituerait plutôt une

stratégie de protection, un moyen ultime pour échapper à une situation dangereuse (Browne, 1987; Dutton et al, 1994). Les femmes qui tuent présentent des symptômes plus aigus d'un état de stress post-traumatique que les autres femmes violentées (Dutton et al, 1994). Le fait de n'avoir aucune porte de sortie et de ne pas être protégées par le système légal leur donne l'impression de n'avoir d'autre alternative que de tuer ou d'être tuée (Smith et Gittelman, 1994).

Angela Browne (1987) a comparé un groupe de femmes violentées ayant tué leur partenaire et un groupe de femmes violentées qui n'ont pas tué. Les seules différences entre ces deux groupes touchent les comportements des partenaires de ces femmes, ceux des femmes accusées de meurtre sont plus violents, causent plus de blessures, leurs agressions sont plus fréquentes, très souvent accompagnées d'agressions sexuelles et de menaces de mort; ils font plus de menaces de suicide, plus d'abus de drogue et commettent plus d'agressions envers les enfants. La plupart des études sur l'homicide conjugal arrivent à des conclusions semblables : les femmes qui tuent le font en situation de défense, après des années de violence sévère (Foster, Veale et Fogel, 1989; O'Keefe, 1997). Pourtant, ce crime serait généralement puni plus sévèrement lorsqu'il est commis par une femme plutôt que par un homme (Frigon, 1996).

La violence est injustifiable quel que soit le sexe de la personne qui l'utilise. Cependant, moins encouragées par les normes et règles sociales à user de violence que les hommes, les femmes sont moins portées à l'utiliser. D'ailleurs, la comparaison du taux de criminalité des hommes et des femmes apporte un éclairage intéressant en permettant un parallèle entre les différences sexuelles observées dans les taux de violence conjugale, les taux de meurtres et ceux de la criminalité générale. Les données canadiennes du *Programme de déclaration uniforme de la criminalité* (DUC) montrent que 91 % des personnes accusées en 1991 de crimes de violence étaient de sexe masculin. Les accusés d'agressions sexuelles sont des hommes dans 98 % des cas. Cette différence sexuelle est présente dans tous les types de crimes : 90 % de l'ensemble des personnes accusées d'infractions criminelles sont des hommes (Trevethan et Samagh, 1992).

On s'entend de plus en plus pour dire que dans le couple, la signification et la fonction des gestes de violence diffèrent chez les hommes et chez les femmes. C'est d'ailleurs la violence des hommes envers les femmes qui présente des dimensions épidémiques. La violence conjugale n'est donc pas mutuelle. Elle s'inscrit plutôt dans le cadre plus large du problème, lui aussi d'ampleur épidémique, de la violence faite aux femmes.

### **3- Pourquoi les femmes violentées ne quittent-elles pas leur partenaire violent?**

Beaucoup de chercheur-es se sont posé des questions sur le fait que des femmes puissent rester, parfois pendant des années, en relation avec des hommes violents (par exemple, Gelles, 1976; Schwartz, 1988; Thatcher, 1988). Pourquoi ne quittent-elles pas dès la première manifestation de violence, bien avant de se retrouver au refuge, à l'hôpital ou à la morgue ?

Plusieurs raisons ont été explorées. Les premières réponses à cette question étaient issues des approches psychodynamiques et intrapsychiques et ciblaient les caractéristiques personnelles des femmes victimes de violence conjugale. Par exemple, le masochisme a déjà été attribué aux femmes violentées, ces femmes restant dans des relations où elles subissent de la violence conjugale parce qu'elles y trouveraient leur compte, parce qu'elles aimeraient ça. Plusieurs auteurs ont dénoncé ces explications (Caplan, 1984; McLeod, 1987). Kuhl (1984) a réalisé une étude démontrant l'absence de lien entre la violence conjugale et les traits masochistes. Walker (1984) a vérifié la croyance populaire selon laquelle les femmes violentées auraient tendance à quitter un homme violent pour un autre homme violent et a constaté au contraire que la majorité des femmes violentées qui s'impliquent dans une nouvelle relation sont rarement avec quelqu'un de violent. Aujourd'hui, on constate que le contexte social ainsi que certaines caractéristiques de la dynamique de la violence conjugale sont plus utiles pour comprendre cette réalité.

#### Contexte social de la violence conjugale

La violence conjugale ne peut être comprise sans tenir compte de l'ensemble du contexte social dans lequel elle s'inscrit. Beaucoup d'auteur-es considèrent que la violence conjugale prend racine dans l'inégalité entre les sexes (DeKeseredy, 1988a et 1988b; McLeod et Cadieux, 1980). La violence faite aux femmes est universelle. Elle existe dans toutes les cultures et dans tous les pays (Chapman, 1990; Levinson, 1989). L'Organisation des Nations Unies (1985) considère que cette question de la violence faite aux femmes dans la famille et la société doit devenir une priorité dans tous les pays.

Pendant des années, pour ne pas dire des siècles, l'agression des femmes dans le contexte conjugal (Kuhl, 1982), comme dans la société en général (Dobash et Dobash, 1977; 1979), a été non seulement tolérée, mais même considérée comme acceptable et normale. Jusqu'à tout récemment, la loi reconnaissait à l'homme des droits de propriété sur sa conjointe. Qu'on se

rappelle l'histoire pathétique de Madame Kitty Genovese qui a été assassinée devant 38 témoins dans le métro de New York (ACTS, 1981). Personne n'est intervenu car on a cru que l'agresseur était son conjoint!

Dans un tel contexte, les femmes n'avaient d'autre choix que de rester avec leur conjoint légitime, au péril de leur santé physique et mentale et parfois même de leur vie. La situation a un peu changé. Les lois protègent un peu mieux les femmes, qui peuvent parfois trouver refuge dans des maisons d'hébergement ou encore se séparer. Cependant, bien que le divorce soit aujourd'hui très fréquent, une séparation est toujours perçue négativement, comme un échec dont la femme est souvent tenue responsable (Dandurand, 1988). Lorsque des problèmes émergent au sein du couple, la femme doit être prête à tenter l'impossible pour les régler. Selon Strube et Barbour (1983), l'engagement à "sauver" la relation est un facteur qui maintient certaines femmes en relation avec un partenaire violent. Les femmes savent que si elles quittent leur conjoint violent, elles risquent d'être perçues par leur entourage comme étant fautives. Elles deviennent les déserteuses s'éloignant de quelqu'un qui a des problèmes (Dobash et Dobash, 1988). L'homme devient alors la victime à qui elles ne doivent surtout pas faire mal (Browne, 1987).

Les comportements violents des hommes sont encore plutôt valorisés et associés, dans les médias comme dans l'imagerie populaire, à la virilité. Les hommes apprennent que cette virilité les rend supérieurs aux femmes et qu'ils ont le droit de contrôler et de dominer celles qui entretiennent avec eux des relations intimes (DeKeseredy, 1988). Des recherches montrent que la valorisation de la violence se transmet à travers les réseaux sociaux. Bowker (1983) a observé une relation positive entre les contacts des batteurs avec leurs amis masculins et la fréquence et la sévérité de la violence qu'ils infligent à leurs conjointes. Selon cet auteur, plus les hommes sont intégrés dans des réseaux sociaux masculins, plus ils risquent de violenter leurs partenaires. Les pairs encourageraient les conjoints violents à maintenir la domination et le contrôle sur leur femme. D'ailleurs, les hommes dont les amis battent leurs femmes risquent plus que les autres de devenir violents envers leurs partenaires. Ce phénomène s'observe dans le mariage (Bowker, 1983) comme dans les fréquentations (DeKeseredy, 1988a et 1988b, 1989, DeKeseredy et Kelly, 1995). En fait, le soutien social des pairs masculins serait un des plus importants facteurs de prédiction des agressions sexuelles pendant les fréquentations amoureuses dans les collèges et les universités canadiens et américains (DeKeseredy et Kelly, 1995).

Dans cette sous-culture valorisant la violence faite aux femmes, la pornographie occupe une place de choix. Des féministes affirment depuis longtemps que les films où une femme doit se soumettre sexuellement à un homme constituent une forme d'incitation à la violence envers les femmes. Plusieurs recherches leur ont d'ailleurs donné raison en établissant certains liens entre la pornographie et l'utilisation de la violence par les individus (Collective par et pour Elle, 1986; Malamuth et Donnerstein, 1984, etc.). En violence conjugale, des recherches ont constaté un plus grand nombre de consommateurs de pornographie chez les hommes qui frappent leur femme que chez les hommes non violents (Sommers et Check, 1987). Cramer et al (1998) ont constaté que les conjoints de 41 % des 198 femmes victimes de violence conjugale de leur échantillon consommaient de la pornographie. À partir de ce critère, ces chercheurs ont constitué deux groupes de victimes. Ils ont constaté des taux de violence significativement plus élevés pour les femmes dont les conjoints utilisent la pornographie. De plus, ces femmes étant souvent forcées à répéter les gestes présents dans les films ou à poser dans des scènes pornographiques.

#### Dépendance économique

Le fait d'être victime d'un crime à l'intérieur de son propre foyer rend les femmes particulièrement vulnérables puisqu'elles ont souvent nulle part où aller, aucun lieu pour se mettre à l'abri (Jones, 1987). La dépendance économique à l'agresseur constitue un facteur qui contribue à maintenir les femmes dans la relation violente (Strube et Barbour, 1983). Les hommes violents exercent toujours un certain contrôle sur les finances de leur partenaire, même lorsque celle-ci est à l'aise économiquement. Ce contrôle est parfois extrême, certaines femmes étant gardées systématiquement sans argent par leur conjoint (Homer, Leonard, Taylor, 1985). D'ailleurs, beaucoup de femmes arrivent les mains vides en maison d'hébergement, sans argent et sans vêtements pour elles ou leurs enfants (Lacombe, 1990).

#### Présence d'enfants

Un très grand nombre de femmes demeurent avec un conjoint violent à cause de leurs enfants. Plusieurs femmes ont peur de perdre la garde légale des enfants si elles veulent se séparer de leur conjoint. Cette menace est utilisée par beaucoup d'hommes violents pour maintenir leur emprise sur leur compagne (Limandri, 1985). Comme elles ne se sentent pas capables de partir en laissant les enfants au conjoint, elles continuent de subir des situations de violence intolérables. Plusieurs

femmes considèrent qu'elles n'ont pas le droit de priver leurs enfants d'un père, ou refusent de mettre leurs enfants dans la misère et la pauvreté en partant alors qu'elles ont peu de ressources financières personnelles. Même les femmes à l'aise financièrement savent qu'elles ne pourront à elles seules offrir à leurs enfants les mêmes privilèges matériels offerts par le couple.

Un homme qui agresse sa partenaire risque fort d'être aussi violent envers ses enfants. La présence d'un enfant victime de violence au sein d'une famille peut être un révélateur de la présence de la violence faite à la conjointe (Belsky, 1980; Brekke, 1987; Ethier, 1992; Finkelhor, 1983; Larouche, 1985; Sinclair, 1985; Trickett et Susman, 1989). Selon Nye (1987), le meilleur indice de violence conjugale sévère est la violence sévère envers les enfants. C'est d'une grande violence pour une mère de voir son enfant se faire violenter physiquement ou sexuellement et cela constitue pour les femmes une motivation importante à quitter l'homme violent pour protéger leurs enfants. Selon Walker (1984), le principal motif des femmes qui quittent leur conjoint est la peur pour leur vie et celle de leurs enfants. D'ailleurs, plusieurs femmes violentées rapportent qu'elles ont réalisé le danger pour elles quand leur partenaire s'en est pris à leur enfant (Limandri, 1985).

### Isolement

L'isolement est une particularité de la vie des femmes violentées. Les comportements contrôlants de leurs partenaires les empêchent de maintenir des contacts avec leurs ami-es, leurs parents. Les hommes violents dénigrent les personnes qui pourraient être en lien avec leur partenaire ou leur interdisent de les fréquenter (Hawker et Bicehouse, 1994). Certains hommes violents battent ou menacent leurs partenaires si elles contactent leur famille, leurs ami-es, leur entourage, les empêchant de parler de leur situation et de demander de l'aide (Homer, Leonard, Taylor, 1985). Les femmes violentées se retrouvent ainsi sans ressources sociales et complètement isolées (Stacey et Schupe, 1983). Elles n'ont personne pour poser un regard extérieur sur leur situation. L'univers de leur conjoint est le seul auquel elles ont accès.

### Contexte émotif de la violence conjugale

L'intimité, caractéristique des relations amoureuses, est un besoin fondamental pour les êtres humains. La relation amoureuse est un lieu d'échange et de chaleur, d'ouverture et de

vulnérabilité (McAdams, 1988). Les relations où la violence conjugale se manifeste ont commencé comme toutes les relations amoureuses, non par de la violence, mais par une attirance, des “ papillons dans l’estomac ”, du désir, de la passion, et tout ce qui constitue un début de relation amoureuse. L’amour est une des émotions les plus intenses, une des expériences les plus recherchées, la relation intime à son paroxysme (Dubé, 1994). Les études sur le bonheur montrent que “ vivre en couple ” est considéré par la majorité des gens comme un ingrédient essentiel du bonheur (Dubé, Blondin et Kairouz, 1991, cités dans Dubé, 1994).

L'expérience d'être violentée dans le cadre de cette relation tant valorisée, par un homme qui devrait normalement l'aimer et la respecter, constitue pour toute femme une situation déroutante, bouleversante et traumatisante (Ferraro et Johnson, 1983). En effet, comment comprendre que l'homme aimé, celui qui représente la personne la plus investie émotionnellement, puisse volontairement nous infliger une souffrance quelconque. Les comportements violents étant nécessairement accompagnés de justifications et d'une responsabilisation de la victime qui devient la source du problème “ relationnel ”, ils s'avèrent très difficiles à remettre en question. Les femmes violentées ont donc tendance à se remettre elles-mêmes en question avant de remettre en question les comportements de leurs partenaires (Browne, 1987). Et il est encore plus difficile de remettre la relation en question. Les relations amoureuses sont caractérisées par l'engagement, c'est-à-dire la volonté de continuer la relation (Dubé, 1994). Cet engagement est valorisé pour tous les couples par les valeurs et normes sociales, que la violence soit présente ou non.

### *Escalade de la violence*

La violence du partenaire n'apparaît pas de façon extrême et soudaine; aucune femme ne s'impliquerait amoureusement avec un homme qui l'agresserait clairement le premier soir (Jones, 1987). Les manifestations de violence se présentent généralement de façon subtile et progressive, dans une lente escalade difficile à percevoir (Walker, 1984; Browne, 1987; Stets, 1988). Les premiers comportements de contrôle du conjoint violent sont souvent très subtils. Placé dans la même situation, personne ne pourrait identifier ces comportements comme étant violents ou précurseurs de violence. C'est cependant à travers ces petits comportements anodins que le pouvoir de l'homme s'installe. Il serait donc plus juste de parler d'abord d'une escalade de la prise de pouvoir de l'homme sur la femme; au fur et à mesure que le pouvoir de l'homme

augmente, celui de la femme diminue. Elle a de moins en moins confiance en elle, de moins en moins de ressources personnelles, d'ami-es, sa famille est éloignée, etc.

L'escalade de la violence n'est pas reliée au comportement de la victime (Goldstein, Davis, Kernis, Cohn, 1981). Cependant, elle a pour conséquence d'empêcher la femme d'identifier la violence et de quitter le partenaire violent avant que son emprise ne soit trop forte. Cette escalade engendre graduellement des sentiments de peur : peur de faire une erreur, de déplaire, d'être maladroite, peur des insultes et éventuellement des coups. Les femmes victimes de violence conjugale ont peur pour elles, pour leur famille, pour leurs enfants (Homer, Leonard et Taylor, 1985). La peur est omniprésente dans leurs vies et elle augmente au fur et à mesure que le danger s'accroît.

### *Cycle de la violence*

Si la violence conjugale était présente de façon constante, il serait probablement plus facile pour les femmes violentées de l'identifier clairement et de s'en protéger. Cependant, elle suit plutôt un cycle qu'on peut représenter en trois phases. Le cycle de la violence conjugale fut identifié d'abord par Walker (1979, 1984), puis repris par plusieurs auteurs (Swanson, 1984; Trimpey, 1989; Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, 1990). La première phase du cycle de la violence correspond à une montée de tension généralement reliés aux caractéristiques ou comportements de la victime : elle a fait ou n'a pas fait quelque chose et son conjoint en est frustré (Kuhl, 1982). La deuxième phase, c'est l'explosion de la violence, le passage à l'acte violent. Que cette agression soit physique ou non, elle a beaucoup d'impact sur la femme qui ressent différentes émotions : peur, colère, désespoir, confusion, tristesse... Wardell, Gillespie et Leffler (1983) réagissent aux théories selon lesquelles la femme peut provoquer cette explosion en disant que la définition opérationnelle de la provocation serait empiriquement équivalente à ceci : tout ce qu'elle fait ou ne fait pas que le partenaire dit ne pas aimer. Vient ensuite la phase de rémission. Pendant cette phase, le partenaire peut exprimer des regrets, il peut s'excuser de sa "perte de contrôle" ou promettre de ne pas recommencer. Ce qui est constant, c'est qu'il explique ce qu'il a vécu et fournit des justifications à ses comportements. Il démontre alors à sa partenaire qu'elle est en partie responsable de ce qui s'est passé (Stets, 1988). Il mobilise ses énergies pour convaincre sa partenaire de son point de vue. Pendant cette phase, les hommes violents sont généralement très

habiles pour exprimer des émotions intenses et recréer le climat amoureux des premiers jours de la relation. C'est de là que vient l'expression "lune de miel" qu'on attribue parfois ironiquement à cette phase du cycle de la violence. Comme l'homme violent est le principal acteur de la situation, il est bien placé pour expliquer de façon convaincante son point de vue à sa partenaire.

Comme toute personne qui subit une agression, la femme violentée se retrouve dans un état de fragilité et de grande vulnérabilité. Elle a besoin d'être réconfortée et rassurée. Les comportements de son conjoint pendant la phase de rémission ont beaucoup d'effet sur elle. Elle se laissera convaincre par son partenaire que c'est un événement isolé qui ne se répétera pas (Holtzworth-Munroe, 1988), elle voudra le croire lorsqu'il affirme qu'il va changer (Roy, 1977; Moore, 1979). De plus, comme elle a entendu les justifications de son partenaire, elle a l'impression de mieux le comprendre dorénavant, de mieux saisir ce qui s'est passé et de savoir comment éviter que cette situation se reproduise. En bref, elle a l'impression d'avoir du pouvoir sur la situation. Si, après l'agression, l'idée qu'elle devait partir pour se protéger lui a frôlé l'esprit, après la phase de rémission, elle mettra probablement de côté cette idée puisqu'elle sait maintenant quoi faire. Son conjoint a réussi à lui imposer sa vision de la réalité. En recevant les explications de son partenaire, elle prend sa part des torts ou finit par se croire responsable de la situation (Langley et Levy, 1977; Moore, 1979). Puisqu'elle comprend mieux son partenaire, elle met de côté la gravité de l'acte pour se concentrer sur les solutions aux problèmes du couple.

#### Le piège de la question « mais pourquoi restent-elles? »

Bien que plusieurs chercheurs aient tenté de comprendre pourquoi les femmes violentées restent avec leurs partenaires violents, certains auteurs questionnent le sens même de cette question. Par exemple, Loseke et Cahill (1984) considèrent que la façon dont les experts se posent cette question entraîne la création d'une nouvelle déviance féminine. Selon eux, cette question sous-entend qu'il est possible, voire même facile, de mettre un terme à une relation violente et que la solution au problème de violence conjugale est simple : la femme doit quitter le conjoint violent. Cette question tient les femmes responsables de rester dans la relation violente et les blâme pour leur victimisation (Bograd, 1988).

Il faut dire que cette question se base sur la supposition que le départ de la femme mettrait nécessairement un terme à la violence. Pourtant, plusieurs études démontrent que la réalité est tout autre. La séparation est un des moments les plus dangereux pour les femmes (Browne, 1987). Certains hommes deviennent alors très agressifs et mettent la vie de leur compagne en danger (Pagelow, 1981 et 1984; Tanay, 1976). Les femmes qui parlent de quitter reçoivent des sanctions ou des menaces de la part de leur conjoint. Elles voient augmenter le risque de subir ce qu'elles tentent d'éviter (Schutte, Malouff et Doyle, 1988). L'enquête de Statistique Canada révèle que le cinquième des femmes victimes de violence conjugale de la part d'un conjoint précédent ont subi les agressions pendant ou après la séparation (Rodgers, 1994). Les actes violents répétés ont été plus souvent déclarés dans le cas des unions antérieures, ce qui indique, selon Rodgers (1994), que bon nombre de femmes rompent les liaisons où se multiplient les actes de violence. Malheureusement, ceci ne met pas toujours un terme à la violence, et il arrive que des femmes qui tentent de s'échapper soient assassinées (Walker, 1984; Browne, 1987).

Il n'est pas facile pour une femme de disparaître pour son conjoint. C'est particulièrement difficile avec des enfants. La garde partagée ou les droits de visite empêchent certaines femmes de se cacher et les obligent à maintenir avec leur ex-conjoint violent des liens qui s'avèrent empreints de violence et même très dangereux. Certains hommes violents cherchent désespérément leur partenaire lorsque celle-ci les quitte, ils téléphonent nuit et jour à leur famille, leurs ami-es, se rendent sur les lieux de travail de la femme et visitent les endroits qu'elle est susceptible de fréquenter (Browne, 1987). Certains hommes violents s'en prennent aussi aux enfants au moment de la rupture, ou se rendent coupables de l'enlèvement de leurs enfants (Turgeon et Rinfret-Raynor, 1994). Le fait de vivre constamment avec la peur de représailles peut sembler à certaines femmes plus intolérable que de rester avec leur partenaire violent.

Malgré tout, beaucoup de femmes quittent des relations violentes (Browne, 1987). Certaines femmes qui subissent la violence de leur partenaire font parfois plusieurs séjours en maison d'hébergement avant de rompre définitivement avec un homme qui les violence. Cette "rupture évolutive" (Gauthier, 1991) leur permet de défaire graduellement l'emprise du conjoint et de réaliser par étapes ce changement qui bouleverse leur vie. Il arrive aussi que des femmes quittent très rapidement des hommes violents. Cependant, la majorité d'entre elles ne sont jamais identifiées comme ayant été violentées. Elles n'en parlent pas parce qu'elles pensent qu'on ne les

comprendrait pas et qu'on les jugerait négativement si on savait. Elles se blâment d'avoir été en relation amoureuse avec un homme violent ou d'avoir échoué dans leur relation avec lui et gardent pour elles ces souvenirs et cette confusion.

Selon Gentemann (1984), il semble plus difficile de comprendre la violence conjugale que d'autres formes de violence familiale parce que la victime est une adulte, présumée capable de se sortir de la relation violente. C'est ne pas tenir compte de la réalité de la violence conjugale et c'est ignorer dans quel état se trouve les femmes qui subissent quotidiennement cette victimisation. NiCarthy (1987) considère que la recherche devrait tenter de trouver ce qui peut aider les femmes à se protéger des hommes violents plutôt que de chercher ce qui les retient de partir.

#### **4- Certaines femmes sont-elles à risque de subir de la violence conjugale?**

Une autre question vise à savoir pourquoi certaines femmes sont violentées alors que d'autres ne le sont pas. La question de l'identification des femmes à risque de subir de la violence conjugale est motivée par des objectifs de prévention. En effet, certains modèles de prévention (Pransky, 1991, par exemple), tentent d'identifier les facteurs de risque pour cibler les populations plus vulnérables à l'apparition d'un problème. Plusieurs recherches ont donc voulu identifier les femmes qui, par certaines de leurs caractéristiques personnelles, risquent plus que d'autres de subir de la violence conjugale.

Ici aussi, de nombreuses variables individuelles furent explorées, rendant les femmes responsables non plus de rester dans une relation où elles subissent de la violence, mais de s'y trouver. Reprenant la thèse du masochisme, on a soupçonné certaines femmes de chercher des hommes violents, d'autres de quitter un homme violent pour un autre homme violent. Ces hypothèses ne résistent pas aux vérifications empiriques. Dans une recherche auprès de 435 femmes violentées par leurs partenaires, Walker (1984) observe que les femmes violentées qui se séparent du partenaire violent ont moins tendance à s'impliquer dans une nouvelle relation et, lorsque qu'elles s'impliquent à nouveau, cette nouvelle relation est rarement violente. Une étude longitudinale menée sur trois ans par Andrews et Brown (1988) rapporte des informations qui vont dans le même sens sur le vécu de 286 femmes de la classe ouvrière. Une proportion de 25 % de ces femmes avaient subi la violence de la part d'un partenaire. Celles qui avaient subi de la violence dans une relation n'avaient pas tendance à en subir dans leurs relations subséquentes.

Aujourd'hui, les chercheur-es arrivent généralement au constat que les femmes violentées ne diffèrent pas des autres femmes en termes d'antécédents familiaux (Stark et Flitcraft, 1985), de niveau socio-économique, de niveau d'éducation, d'occupation (Lupri, Grandin et Brinkerhoff, 1994), d'âge ou de race (Finkelhor, Hotaling et Yllo, 1988). De plus, même si la variable sexe a un impact sur le fait de devenir victime ou non d'une relation intime, il n'existe pas de trait de personnalité particulier qu'on pourrait associer à une prédisposition à subir la violence d'un partenaire (Walker, 1984; Walker et Browne, 1985). Deux revues de la littérature (Pagelow, 1984; Seldak, 1988) s'accordent pour dire qu'il n'existe pas de signes psychologiques permettant de distinguer au départ les femmes qui seront violentées des femmes qui ne le seront pas. Comme pour le viol, les caractéristiques propres aux victimes ont peu à faire avec la violence qu'elles subissent (Hall et Flannery, 1984). Une recension des recherches américaines et anglaises réalisée par Stark et Flitcraft (1985) a clairement démontré qu'en ce qui concerne les femmes, l'hypothèse selon laquelle la violence engendre la violence doit être rejetée. La grande majorité des femmes violentées ne viennent pas de familles où elles étaient battues. De plus, les femmes ayant été témoins de la victimisation de leur mère lorsqu'elles étaient enfants ne présentent pas plus de risques que les autres d'être elles-mêmes violentées (Browne, 1987). Hotaling et Sugarman (1990) ont fait une analyse des facteurs de risques mentionnés dans plus de 400 articles scientifiques sur les femmes violentées. Ils en concluent que le plus grand facteur précipitant de la violence conjugale est le fait d'être une femme.

Est-ce à dire que toutes les femmes peuvent devenir un jour victimes de violence conjugale? Selon Mills (1985), la victimisation des conjointes est un processus graduel qui commence simplement lorsqu'une femme entre en relation avec un homme qui deviendra un jour violent envers elle. En fait, si un homme utilise la violence envers sa partenaire, celle-ci peut réagir de bien des façons différentes. Malheureusement pour elle, peu importent ses caractéristiques personnelles ou sa force de caractère, elle ne peut agir sur le comportement de son partenaire si celui-ci choisit d'utiliser des comportements violents. Tout ce qu'elle peut faire, c'est essayer de se protéger. D'un autre côté, personne ne peut forcer un homme à violenter sa partenaire de quelque façon que ce soit. Son comportement lui appartient, à lui seul. Toutes les femmes, peu importe leur origine culturelle, leur personnalité ou leur classe sociale, pourraient donc se retrouver un jour impliquées dans une relation où elles subissent la violence conjugale si elles rencontrent un homme violent (Rosenbaum et O'Leary, 1986).

## **5- Quelles sont les conséquences de la violence conjugale sur les femmes?**

À partir du moment où les proportions épidémiques de la violence sont reconnues, il importe de bien en connaître les effets sur la santé des femmes violentées. Plus récemment, un grand nombre de recherches ont tenté d'évaluer les effets de la violence sur les femmes. En plus d'identifier le type de blessures subies au moment des agressions, plusieurs études ont documenté l'état général de santé physique et mentale de ces femmes.

La violence conjugale comporte des effets néfastes sur l'intégrité physique des femmes qui la subissent. L'enquête de Statistique Canada (1993) a révélé que 60 % des femmes violentées se font blesser et que 20 % de ces femmes auraient besoin de soins médicaux. Les types de blessures observées varient énormément (Hodgins et Larouche, 1982; OIIQ, 1987; Statistique Canada, 1993), certaines pouvant être très graves : blessures aux organes internes (Ghent, Da Sylva, Farren, 1982; Rodgers, 1994), à la tête, au visage, à l'abdomen (Rinfret-Raynor et al., 1989), fractures du nez, de la mâchoire (Ghent, Da Sylva, Farren, 1982), etc. Sans oublier que certaines femmes se font tuer par leur partenaire. D'autres conséquences physiques de la violence sont moins directes, mais non moins réelles : l'état de santé général des femmes violentées est moins bon que celui des femmes dont la vie de couple est exempte de violence (Chénard, Cadrin, Loïselle, 1990; Follingstad et al., 1990; Kérouac, Taggart et Lescop, 1986). Leserman et al (1996) constatent que 65 % de leur échantillon de 239 patientes qui consultent pour des problèmes gastro-intestinaux ont subi la violence sexuelle ou physique. Les femmes violentées souffrent de pertes d'appétit, de maux de tête, de maux d'estomac (Follingstad et al., 1990; Lacombe, 1990; OIIQ, 1987). On retrouve chez les femmes violentées beaucoup plus que chez les autres femmes des cas d'insomnie, de fatigue générale et d'anémie (Ghent, Da Sylva, Farren, 1982; Kérouac et al., 1986; Larouche, 1985; OIIQ, 1987).

Les conséquences psychologiques de la violence conjugale sur les femmes sont aussi très nombreuses et sont de plus en plus souvent associées dans la littérature à un état de stress post-traumatique (Dutton et Goodman, 1994; Gleason, 1993; Houskamp et Foy, 1991; Kemp, Rawlings et Green, 1991). Contrairement à d'autres diagnostics, l'état de stress post-traumatique reconnaît l'existence d'un événement traumatisant ayant un impact sur la personne qui le subit. L'identification de cet état chez des femmes violentées permet de conceptualiser la violence conjugale sans jeter le blâme sur les victimes (Houskamp et Foy, 1991), l'état de stress post-

traumatique étant formé d'un ensemble de réactions normales à un ou à des événements anormaux (Dutton et Goodman, 1994; Wardell, Gillespie et Leffler, 1983). La violence conjugale n'a d'ailleurs pas besoin d'être physique pour engendrer des symptômes de stress post-traumatique. Dans leur étude, Kemp et al. (1995) ont constaté que 81 % des femmes violentées physiquement ainsi que 63 % des femmes violentées verbalement rencontraient les critères de ce diagnostic.

La violence conjugale a d'autres conséquences sur les femmes : leur identité personnelle (Smith et Gittelman, 1994), leur sentiment de sécurité (Follingstad, Neckerman, Vormbrock; 1988), leur estime d'elles-mêmes et leur confiance en elles sont très ébranlées (Aguilar et Nightingale, 1994; Smith et Gittelman, 1994; Scottgliba, Minne et Mezey, 1995). Plusieurs d'entre elles sont déprimées (Chénard, Cadrin, Loïselle, 1990; Kemp, Rawlings et Green, 1991; Scottgliba, Minne et Mezey, 1995) et certaines font des tentatives de suicide (Chénard, Cadrin, Loïselle, 1990; Scottgliba et al, 1995).

Tant que les femmes violentées sont en contact avec l'agresseur, elles sont plus craintives et refermées sur elles-mêmes (Browne, 1987). Ces effets de l'agression disparaissent graduellement après la fin de la violence (Finkelhor, Hotaling, Yllo, 1988). Malheureusement, cette violence se poursuit parfois de nombreuses années après la séparation.

## **Conclusion**

En plus des connaissances acquises grâce à l'expérience des intervenantes féministes œuvrant dans des organismes voués à la défense des femmes victimes de violence conjugale, les recherches des trente dernières années ont permis de mieux saisir plusieurs aspects de ce phénomène. On peut maintenant mettre de côté les nombreuses controverses associées à cette problématique en s'appuyant sur des connaissances bien documentées. Les études récentes montrent cependant que la violence conjugale est toujours très présente, et qu'elle demeure très difficile à identifier, même par des intervenant-es chevronné-es. Il importe donc de poursuivre activement la sensibilisation du grand public et la formation des professionnel-les, tout en développant des programmes de prévention qui ciblent tous les sphères de notre société.

## Références

- Aguilar, R. J. et Nightingale, N. N. (1994). The impact of Specific Battering Experiences on the Self-Esteem of Abused Women. *Journal of Family Violence*, 9 (1), 35-45.
- Andrews, B., Brown, G. W. (1988). Marital violence in the community: A biographical approach. *British Journal of Psychiatry*, 153, 305-312.
- Association Canadienne des Travailleurs Sociaux (1981). *Symposium sur la violence entre conjoints*. Montréal: auteur.
- Belsky, J. (1980). Child maltreatment. *An ecologicologist*, 35, 320-335.
- Bograd, M. (1988). Feminist perspectives on wife abuse: an Introduction. In Yllo, K., Bograd, M. *Feminist perspective on wife abuse*. Newbury Park: Sage.
- Boisvert, Raymonde (1996). *L'homicide conjugal à Montréal de 1954 à 1962 et de 1985 à 1989. Thèse de doctorat en Criminologie*. Montréal: Université de Montréal.
- Bowker, L. H. (1983). *Beating wife-beating*. Lexington: Lexington Books.
- Brekke, J. S. (1987). Detecting wife and child abuse in clinical settings. *Social Casework*, 68 (6), 332 - 338.
- Browne, A. (1987). *When battered woman kill*. New-York: Free Press.
- Browne, A. et Williams, K. R. (1989). Exploring the Effect of Resource Availability and the Likelihood of Female Perpetrated Homicides. *Law and Society Review*, 23 (1), 75-94.
- Cantin, Solange (1994). La violence envers les femmes: y-a-t-il abus dans la façon de la définir et de la mesurer. *Inform'elle*, 4 (1), 4-7.
- Caplan, P. (1984). The myth of women's masochism. *American Psychologist*, 39, 130-139.
- Chapman, Jane Roberts (1990). Violence against Women as a violation of human rights. *Social Justice*, 17 (2), 54-65.
- Chénard, L., Cadrin, H. et Loiselle, J. (1990). *État de santé des femmes et des enfants victimes de violence conjugale*. Rapport de recherche. Département de santé communautaire, Centre hospitalier régional de Rimouski.
- Collective Par et pour elles (1986). *La pornographie cause importante de la violence envers les femmes*. Cowansville: Collective Par et Pour elle et Centrale de l'enseignement du Québec.
- Comité canadien sur la violence fait aux femmes (1993). *Un nouvel horizon : éliminer la violence*. *Atteindre l'égalité*, Rapport final, Ottawa.
- Cramer, E., McFarlane, J., Parker, B., Soeken, K., Silva, C. et Reel, S. (1998). Violent pornography and abuse of women: theory to practice. *Violence and victims*, 13 (4), 319-332.
- Dandurand, R. B. (1988). *Des mères sans alliance*. Québec: I.Q.R.C.
- De Koninck, Maria; Pâquet-Deehy, Ann; Dennie, Maureen; Savard, Sylvie; Turgeon, Joane (1994). Interventions féministes: parcours et perspectives. *Nouvelles pratiques sociales*, 7 (2), 155-169.

- DeKeseredy, W. et Kelly, K. (1993). *The Incidence and Prevalence of Woman Abuse in Canadian University and College Dating Relationships : Results from a National Survey*. Ottawa: Université Carleton.
- DeKeseredy, W. et Kelly, K. (1995). Sexual abuse in Canadian University and College Dating relationships. *Journal of Family Violence, 10 (1)*, 41-53.
- DeKeseredy, Walter S. (1988a). Premarital Woman Abuse: The Multidimensional Influence of Male Peer Support. *Sociological Viewpoints, 4 (2)*, 44-60.
- DeKeseredy, Walter S. (1988b). Woman abuse in dating relationships: The relevance of social support theory. *Journal of Family Violence, 3 (1)*, 1-13.
- DeKeseredy, Walter S. (1989). Woman Abuse in Dating Relationships: The Role of Male Peer Support. Dissertation Abstracts International, A: The Humanities and Social Sciences, 49 (12), 3878 A.
- Dobash, R. E. et Dobash, R. D. (1977). Wives: the "appropriate" victims of marital violence. *Victimology: An International Journal, 2 (3-4)*, 426-442.
- Dobash, R. E. et Dobash, R. D. (1988). Research as social action: the struggle for battered women. In K. Yllo, K. et M. Bograd. *Feminist perspective on wife abuse*. Newbury Park: Sage.
- Dobash, R. E. et Dobash, R. P. (1984). The Nature and Antecedents of Violent Deaths. *British Journal of Criminology, 24 (3)*, 269-288.
- Dobash, R.E. et Dobash, R.P. (1979). *Violence Against Wives : A Case Against.The Patriarchy*, New-York : Free Press.
- Dubé, Lise (1994). Les relations interpersonnelles. In Vallerand, Robert J. (ed.) *Les fondements de la psychologie sociale*. Boucherville: Morin.
- Dutton, M. A. et Goodman, L. A. (1994). Posttraumatic Stress Disorder Among Battered Women: Analysis of Legal Implications. *Behavioral Sciences and the Law, 12*, 215-234.
- Dutton, Mary Ann, Hohnacker, Laura C., Halle, Pauline M. et Burghardt, Kimberly J. (1994). Traumatic Responses Among Battered Women Who Kill. *Journal of Traumatic Stress, 7 (4)*, 549-564.
- Ethier, L. S. (1992). Facteurs développementaux reliés aux stress des mères maltraitantes. *Apprentissage et Socialisation, 15(3)*, 222-235.
- Ferraro, K.J., Johnson, J. M. (1983). How Women Experience Battering: *The Process of Victimization. Social Problems, 30 (3)*, 325-339.
- Finkelhor, D. (1983). Common features of family abuse. Dans D. Finkelhor, R. Gelles, G.T, Hotaling, M.A. Strauss (eds), *The dark side of families: current family violence research. Beverly Hills: Sage*, 17-23.
- Finkelhor, D., Hotaling, G. T., Yllo, K. (1988). *Stopping Family Violence. Newbury Park: Sage*.
- Follingstad, D. R., Neckerman, A. P., Vormbrock, J. (1988). Reactions to victimization and coping strategies of battered women: The ties that bind. *Clinical Psychology Review, 8 (4)*, 373-390.

- Follingstad, D.R., Rutledge, L.L., Berg, B.J., Hause, E.S. et Polek, D.S. (1990). The role of emotional abuse in physically abusive relationships. *Journal of Family Violence*, 5 (2), 107-120.
- Foster, L. A., Veale, C. M. et Fogel, C. I. (1989). Factors present when battered women kill. *Issues in Mental Health Nursing*, 10 (3-4), 273-284.
- Frigon, Sylvie (1996). Homicide conjugal, représentations et discours: contrôle, légitime défense et amour. *Criminologie*, 29 (2), .
- Gauthier, Anne (1991). Intervention auprès des conjoints violents: Contre Toutes Agressions Conjugales (C-TA-C) *Ottawa: Solliciteur général du Canada*. 63 p.
- Gelles, Richard J. (1976). Abused Wives: Why do they stay. *Journal of Marriage and the Family*, 38, 659-668.
- Gelles, Richard J. (1976). Demythologizing child abuse. *The family coordinator*, 25, 135-141.
- Gendron, Colette (1991). *Développement d'un instrument d'identification des femmes violentées en milieu conjugal (Rapport de recherche)*. Université Laval, Les cahiers du GREMF, 43
- Gentemann, K. M. (1984). Wife beating: Attitudes of a non-clinical population. *Victimology: An International Journal*, 9 (1), 109-119.
- Ghent, W. R., Da Sylva, N. P. et Farren, M. E. (1982). *La violence au foyer: directives pour la détection et l'intervention; Family violence: guidelines for recognition and management*. Ottawa: Association médicale canadienne.
- Gleason, W. J. (1993). Mental Disorders in Battered Women: an Empirical Study. *Violence and Victims*, 8 (1), 53-68.
- Goldstein, J. H., Davis, R. W., Kernis, M. et Cohn, E. (1981). Retarding the escalation of aggression. *Social behavior and psychology*, 9 (1), 65-70.
- Grant, C. A. (1995). Women who kill: the impact of abuse. *Issues in mental health nursing*, 16 (4), 315-326.
- Hall, E. R., Flannery, P. J. (1984). Prevalence and correlates of sexual assault experiences in adolescents. (3-4)*Victimology: An International Journal*, 9, 398-406.
- Hamberger, L. K. et Arnold, J. (1989). Dangerous distinctions among "abuse", "courtship violence", and "battering". *Journal of interpersonal violence*, december 520-527.
- Hawker, Lynn et Bicehouse, Terry (1994). *End the pain: solutions for stopping domestic violence*. New York: Barclay.
- Hodgins, S. and Larouche, G. (1982). La femme violentée et les services qui lui sont offerts. *Intervention* 63, 7-14.
- Holtzworth-Munroe, A. (1988). Causal attribution in marital violence: theoretical and methodological issues. *Clinical psychology review*, 8, 331-344.
- Homer, M., Leonard, A., Taylor, P. (1985). The Burden of Dependency. *Sociological Review Monograph*, 31, 77-92.
- Homer, M., Leonard, A., Taylor, P. (1985a). Personal Relationships: Help and Hindrance. *Sociological Review Monograph*, 31, 93-108.

- Hotaling, G. T., Sugarman, D. B. (1990). A risk markers analysis of assaulted wives. *Journal of Family Violence*, 5 (1), 1-13.
- Houskamp, B. M. et Foy, D. W. (1991). The Assessment of Posttraumatic Stress Disorder in Battered Women. *Journal of Interpersonal Violence*, 6 (3), 367-375.
- Jones, G. M. (1987). Elderly People and Domestic Crime: Reflections on Ageism, Sexism, Victimology. *British Journal of Criminology*, 27 (2), 191-201.
- Kemp, A., Green, B. L., Hovanitz, C. et Rawlings, E. I. (1995). Incidence and Correlates of Posttraumatic Stress Disorder in Battered Women: Shelter and Community Samples. *Journal of Interpersonal Violence*, 10 (1), 43-55.
- Kemp, A., Rawlings, E. I. et Green, B. L. (1991). Posttraumatic Stress Disorder (PTSD) in Battered Women: A Shelter Sample. *Journal of Traumatic Stress*, 4 (1), 137-148.
- Kéroouac, S., Taggart, M. E. et Lescop, J. (1986). *Portrait de la santé des femmes violentées et de leurs enfants*. Université de Montréal: Faculté des sciences infirmières.
- Kuhl, A. F. (1982). Community responses to battered women. *Victimology: An International Journal*, 7 (1-4), 49-59.
- Kuhl, A. F. (1984). Personality traits of abused women: Masochism myth refuted. *Victimology*, 9 (3-4), 450-463.
- Lacombe, M. (1990). *Au grand jour, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale*. Montréal: Remue-ménage.
- Langley, R., Levy, R. C. (1977). *Wife beating: The silent crisis*. New York: Pocket Books.
- Larouche, Ginette (1985). *Guide d'intervention auprès des femmes violentées*. Montréal: Corporation des travailleurs sociaux.
- Levinson, D. (1989). *Family violence in a cross cultural perspective*. Newbury Park: Sage.
- Limandri, Barbara J. (1985). *Help-seeking patterns of abused women: self-esteem, role conflict and social support as influencing factors*. Thèse de doctorat en Sciences infirmières réalisée à l'Université de Californie, San Fransisco.
- Loseke, D. R., Cahill, S. E. (1984). The Social Construction of Deviance: Experts on Battered Women. *Social Problems*, 31 (3), 296-310.
- Lupri, E. (1989). La violence masculine au foyer. *Tendances sociales canadiennes* Statistique Canada Automne: 19-21.
- Lupri, E., Grandin, E. et Brinkerhoff, M. B. (1994). Socioeconomic status and male violence in the Canadian home: a Reexamination. *Canadian Journal of Sociology*, 19 (1), 47-73.
- Makepeace, J. M. (1986). Gender differences in courtship violence victimization. *Family relations*, 35, 383-388.
- Malamuth, N. M.; Donnerstein, E. (1984). *Pornography and Sexual Agression*. Orlando: Academic Press.
- McAdams, D. P. (1988). Personal needs and personal relationships. Dans S. W. Duck (ed.), *Handbook of personal relationships: Theory, research and intervention*. New York: Wiley and son.

- McFarlane, J. , Parker, B., Soeken, K et Bullock, L. (1992). Assessing for abuse during pregnancy: Severity and Frequency of Injuries and Associated Entry in Prenatal Care. *JAMA*, 267 (17), 69-84.
- McLeod, L. (1987). *Wife battering in Canada: The vicious circle*. Ottawa: Canadian Advisory Council on the Status of Women.
- McLeod, L. et Cadieux, A. (1980). *La femme battue au Canada, un cercle vicieux*, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa.
- Mills, T. (1985). The Assault on the Self: Stages in Coping with Battering Husbands. *Qualitative sociology*, 8 (2), 103-123.
- Ministère de la Sécurité publique (2000) *Statistiques 2000 : violence conjugale*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Moore, D. (1979). *Battered Women*. Beverly Hills: Sage.
- Nazroo, J. (1995). Uncovering gender differences in the use of marital violence: the effect of methodology. *Sociology*, 29 (3), 475-494.
- NiCarthy, G. (1987). *The ones who got away: Women who left abusive partners*. Seattle: Seal Press Feminist.
- O'Keefe, Maura (1997). Incarcerated battered women: a comparison of battered women who killed their abusers and those incarcerated for other offenses. *Journal of family violence*, 12 (1), 1-19.
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (1987). *Écouter le langage des maux: La violence conjugale, Intervention infirmière auprès des femmes*. Montréal: O.I.I.Q.
- Pagelow, M. D. (1981). Sex roles, power and woman battering. In Bowker, L. H. (éd.). *Women and crime in America*. New York: Macmillan.
- Pagelow, M. D. (1984). *Family violence*. New York: Praeger.
- Pransky, J. (1991). *Prevention: The Critical Need*. Springfield: Burrel.
- Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (1990). *La violence conjugale, c'est quoi au juste?* Montréal: auteur.
- Rinfret-Raynor, M., Pâquet-Deehy, A., Larouche, G. et Cantin, S. (1989). *Intervenir auprès des femmes violentées: évaluation de l'efficacité d'un modèle féministe. Rapport de recherche no 1. Méthodologie de la recherche et caractéristiques des participantes*, École de service social, Université de Montréal.
- Rinfret-Raynor, Maryse, Turgeon, Joane et Joyal, Lucie (1999). *Protocole de dépistage systématique des femmes victimes de violence conjugale et guide d'intervention*. Collection OUTILS, numéro 2. Montréal: CRI-VIFF.
- Rodgers, K. (1996). Harcèlement criminel. *Statistique Canada, Le quotidien*, 30 juillet 1996, 7-8.
- Rosenbaum, A., O'Leary, K. D. (1986). Treatment of marital violence. In N. Jacobson et A. Gurman (Ed.): *Clinical handbook of marital therapy*. pp. 385-405. New York: Guilford Press.

- Rosewater, L.B. (1985). Schizophrenic, borderline, or battered? Dans L. B. Rosewater et L. E. A. Walker (éd.), *Handbook of Feminist Therapy : Women's issues on psychotherapy*, New York : Springer : 215-222.
- Roy, M. (1977). *Battered Women: A psychosociological study of domestic violence*. New York: Von Nostrand.
- Saunders, D. G. (1986). When battered women use violence: husband abuse or self defense? *Victims and violence, 1*, 47-60.
- Saunders, D.G. (1988). Wife Abuse, Husband Abuse, or Mutual combat? A Feminist Perspective on the Empirical Findings. Dans Yllö, K. et Bograd, M. (Eds.), *Feminist perspectives on Wife abuse*, Newbury Park, CA : Sage : 90-113.
- Schutte, N. S., Malouff, J. M., Doyle, J. S. (1988). The relationship between characteristics of the victim, persuasive techniques of the batterer, and returning to a battering relationship. *Journal of Social Psychology, 128* (5), 605-610.
- Schwartz, M. D. (1988). Marital status and woman abuse theory. *Journal of Family Violence, 3* (3), 239-248.
- Scottgliba, E., Minne, C. et Mezey, G. (1995). The psychological, behavioral and emotional impact of surviving an abusive relationship. *Journal of Forensic Psychiatry, 6* (2), 343-358.
- Sedlak, A. J. (1988). Prevention of wife abuse. In Van Hasselt, V. B., Morrison, R. L., Bellack, A. S., Hersen, M. (éd.). *Handbook of family violence*. New York: Plenum Press..
- Sinclair, D. (1985). *Pour comprendre le problème des femmes battues: Guide de formation pour les conseillers et les intervenants*. Toronto: Ministère des services sociaux et communautaires, programme de lutte contre la violence au foyer.
- Smith, P. H. et Gittelman, D. K. (1994). Psychological consequences of battering. Implications for women's health and medical practice. *North Carolina Medical Journal, 55* (9), 434-439.
- Sommers, E. K., Check, J. V. (1987). An empirical investigation of the role of pornography in the verbal and physical abuse of women. *Violence and Victims, 2* (3), 189-209.
- Stacey, W., Shupe, A. (1983). *The family secret: Domestic violence in America*. Boston: Beacon Press.
- Stark, E., Flitcraft, A. (1985). Woman Battering, Child Abuse and Social Heredity: What Is the Relationship? *Sociological Review Monograph, 31*, 147-171.
- Statistique Canada (1993). Violence Against Women Survey, Catalogue 11-001E, ISSN0380-6103.
- Statistique Canada (1999). *Enquête sociale Générale..*
- Stets, J. E. (1988). *Domestic Violence and Control*. New-York: Springer-Verlag.
- Straus, M. A. (1979). Measuring Intrafamily Conflict and Violence: The Conflict Tactics (CT) Scales. *Journal of Marriage and the Family 41*: 75-88.
- Straus, M. A., Gelles, R. (1986). Societal change and change in family violence from 1975 to 1985 as revealed by two national surveys. *Journal of Marriage and The Family, 48*, 465-479.

- Straus, M. A., Gelles, R. et Steinmetz, S. (1980). *Behind closed doors. Violence in the american family*. New York: Anchor Press.
- Straus, M. A., Gelles, R. J. (1990). *Physical Violence in American Families: Risk factors and adaptation to violence in 8 145 families*. New Brunswick, N. J.: Transaction.
- Strube, M. J., Barbour, L. S. (1983). The decision to leave an abusive relationship: Economic dependence and psychological commitment. *Journal of Marriage and the Family*, 45 (4), 785-793.
- Swanson, P. W. (1984). Battered Wife Syndrome. *Canadian Mental Health Association journal*, 130, 709-712.
- Tanay, B. (1976). The murderers. *New York: Bobbs-Merrill*.
- Thatcher, J. A. (1988). Spouse violence: *Survivors*. *Journal of Reality Therapy*, 7 (2), 2-7.
- Trevethan, Shelley; Samagh, Tajeshwer (1992). Les différences entre les victimes de crimes de violence, selon le sexe, *Juristat*, 12 (21), 1-17.
- Trimpey, M. L. (1989). Self Esteem and Anxiety: Key Issues in an Abused Women's Support Group. *Issues in Mental Health Nursing*, 10 (3-4), 297-308.
- Turgeon, Joane et Lemay, Gisèle (2001). *Le DÉDRI : trousse d'outils de dépistage, d'évaluation, de documentation, de référence et d'intervention en violence conjugale pour les Centres hospitalier du Québecs*. Montréal : CPVC.
- Turgeon, Joane; Rinfret-Raynor, Maryse (1994). La peur du crime chez les femmes et les différentes formes de violence qu'elles subissent. *Revue Internationale d'action communautaire*, 30 (70), 107-115.
- Walker, L. E. A. (1979). *The battered woman*. New York: Harper & Row.
- Walker, L. E. A. (1984). *The battered woman syndrome*. New York: Springer.
- Walker, L. E. A., Browne, A. (1985). Gender and Victimization by Intimates. *Journal of Personality*, 53 (2), 179-195.
- Wardell, L., Gillespie, D. L., Leffler, A. (1983). Science and Violence Against Wives. In Finkelhor, D., Gelles, R. J., Hotaling, G. T., Straus, M. A. (éd). *The Dark Side oh Families*. Beverly Hills: Sage.